

PÉTITION



L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) annonce dans ses rapports que 50 % des médicaments vendus sur internet sont contrefaits.

Or, les pouvoirs publics, dans le cadre de la transposition d'une directive Européenne, viennent d'autoriser le commerce électronique de médicaments non soumis à prescription obligatoire.

Si vous pensez :

- 1 - que le commerce électronique empêche le dialogue Pharmacien/Patient qui permet d'éviter certaines interactions et un phénomène de surconsommation,
- 2 - que la sécurisation de dispensation est impossible sur internet,
- 3 - que les officines rurales et de quartier seront directement impactées par ce phénomène avec un risque de désert pharmaceutique,
- 4 - que le meilleur moyen d'éviter les contrefaçons est de ne jamais faire l'acquisition de médicaments sur internet,

DITES :

NON À LA POSSIBILITÉ D'ACHETER DES MÉDICAMENTS SUR INTERNET !

OUI AU MAINTIEN DE LA PHARMACIE DE PROXIMITÉ !

SIGNEZ LA PÉTITION QUI SERA ENVOYÉE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE !

NOM : PRÉNOM :

VILLE : SIGNATURE

Pétition à l'initiative du Syndicat des pharmaciens du Var

www.syndicatdespharmaciensduvar.fr

**DISPENSÉ
D'AFFRANCHISSEMENT**

**Mr. Le Président de la République
François HOLLANDE**

**Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS**